

# Wallonie : la consigne n'est pas pour demain

**ENVIRONNEMENT** Une prime de retour pour les canettes

- ▶ Le système a évolué à la demande de la grande distribution et du secteur alimentaire.
- ▶ Qui veut à tout prix éviter le siphonnage du sac bleu.

On allait voir ce qu'on allait voir. La Wallonie va bientôt se doter d'une consigne sur les canettes qui défigurent les rues, les bords de route, les champs et les chemins de remembrement. A entendre certains, tant au gouvernement qu'au parlement, c'est quasiment chose faite. Certains journaux ont même déjà fixé la date du début du système...

La réalité est cependant bien différente. « Dans quelques semaines », selon le cabinet du ministre de l'Environnement, Carlo Di Antonio (CDH), 24 communes wallonnes (90 étaient candidates) devraient effectivement participer à un projet-pilote d'une durée de deux ans. Mais ce dernier ne porte pas sur une consigne sur les canettes. Il s'agit de tester un système de « prime de retour ». La nuance ? Le prix de la canette n'est pas augmenté du montant de la consigne, celui-ci étant restitué à la personne qui ramène la canette. C'est l'inverse : celui ou celle qui ramènera une canette vide recevra un bon d'achat de 5 centimes à faire valoir dans les commerces des environs. En récompense d'un geste « citoyen »...

## Machine et humain

D'abord imaginé pour être entièrement automatique, basé sur des machines de désignation, le projet a évolué à l'insistance de la grande distribution et de l'industrie alimentaire. Tous deux sont opposés à l'idée de la consigne, sceptiques à l'égard de la prime de retour et surtout, maîtres du budget qui doit financer cette opération à plus de 300.000 euros (auxquels il faut ajouter le montant total des primes de retour). Désormais, il y aura deux phases : pendant six mois, les personnes (ou organisations) déposeront leur canette dans une machine qui délivrera la récompense. Les six mois qui suivent, elles seront accueillies par un employé communal. L'année suivante servira à des « ajustements éventuels ». Pourquoi cette modification ? « Nous avons estimé qu'il valait mieux essayer le maximum d'options possible, explique Ann Nachtergale, directrice des affaires environnementales à la Fevia (la Fédération des industries aliment-



24 communes wallonnes devraient participer à un projet-pilote d'une durée de deux ans pour diminuer les déchets sauvages. © PHOTONEWS

taires). Il faut aussi essayer des options moins compliquées et moins chères... Une machine, ce la casse, cela peut être vandalisé, cela n'accepte pas les canettes écrasées. Par ailleurs, grâce à une présence humaine, on pourra mieux mesurer si la canette raménée a été ramassée en rue ou si elle vient de la maison. » La hanse de la Fevia, de Comeos (la grande distribution) et de Fost Plus (la collecte et le recyclage des déchets), est que la création d'une prime de retour siphonne le sac bleu de son contenu en canettes. La lettre envoyée aux communes par la cellule « Wallonie propre » financée par le secteur précise d'ailleurs que le retour est limité aux boîtes qui ont été « abandonnées dans l'espace public ». « Dans notre esprit, poursuit Nachtergale, le sac bleu fonctionne très bien. Il ne faut pas créer, en parallèle, un autre système de collecte de canettes ». Tout le monde ne pense pas de cette façon. Et de part et d'autre on reconnaît qu'il reste une part d'ambiguïté dans le projet qui débute en juillet. Certains y voient l'antichambre de la consigne, meilleur moyen de combattre les déchets sauvages, selon eux. D'autres s'y opposent jusqu'au bout. Jusqu'à saboter le projet-pilote ou en compliquer volontairement l'épure ? A la Fevia, on s'en défend. Reste que les pro-consignes ont dû,

comme on dit chez Di Antonio, « mettre de l'eau dans leur vin pour avancer rapidement ». « Ça ne me fait pas bondir de joie », reconnaît Dimitri Fourny (CDH). Le bourgmestre de Neufchâteau est un partisan de la consigne : « Je me plie aux nouvelles conditions, mais utiliser des machines à plein-temps aurait été plus performant et aurait facilité l'évaluation ». Ici, lors de l'accueil personnalisé, on insistera sur l'intérêt de la consigne, promet Fourny. « L'origine des canettes n'importera pas ».

## Encore du flou

Beaucoup de choses restent à préciser pour la mise en place. Notamment la nature de l'accueil humain. Si à Neufchâteau les choses se dérouleront dans le recyparc de l'intercommunale, à Amay, ce sera dans les locaux de l'administration communale, explique Didier Marchandise, le responsable du service des travaux. « Ce sera dans une enceinte fermée et pendant les heures de bureau. Il n'y aura jamais quelqu'un de piquet. Il faudra évaluer la charge pour la commune ». Ici, on sensibilisera à la propreté publique. Même si on reconnaît que ceux qui auront fait le déplacement seront naturellement les plus conscientisés. A Eghezée où deux employés communaux sont mobilisés qua-

siment en permanence sur le massage des consignes épâtillées sur le territoire de la commune - coût : 60.000 euros -, on attend encore des informations. « Être précurseur constitue toujours une charge, souligne Olivier Moimnet, l'échevin de l'environnement. On assumera les désagréments. Mais s'il y a une défaillance dans le système, on corrigera le tir. » A qui sera accessible le système ? Les habitants des communes concernées ou aussi les autres ? Les associations, les écoles ? A qui appartiendra la matière recollée ? Comment impliquer les commerçants ? Quel message délivrera l'employé communal ? Les canettes du sac bleu seront-elles refusées ? Beaucoup de questions restent ouvertes. « On n'a peut-être pas mesuré l'ampleur de la mise en place », estime un connaisseur du dossier. Et surtout, il faudra déterminer les critères d'évaluation - sur les déchets sauvages, sur le contenu du sac bleu... « L'objectif est de diminuer les déchets sauvages, insiste Ann Nachtergale. Les leçons qu'on en tirera porteront sur un système de prime de retour ». Inutile d'espérer en tirer des enseignements pour la création d'une consigne, prévient le secteur. « Si c'est ce qu'on voulait dans le projet-pilote, il n'aurait jamais été financé par le privé. » ■

MICHEL DE MUELENAERE